

### PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes Lempdes, le 7 juillet 2017

Service régional de l'économie agricole, agro-alimentaire et des filières

Affaire suivie par : Annick Jordan-Dupas

Téléphone: 04 73 42 16 90

Courriel: sreaaf.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

# Procès verbal de la réunion de la Coreamr formation spécialisée agro-écologie du 27 juin 2017 de 10h à 13h à la DRAAF (en visioconférence bi-sites Lemdpes et Lyon)

Objet : procès verbal de la réunion de la formation spécialisée « agro-écologie » de la COREAMR du 27 juin 2017 d'examen des demandes de reconnaissance de 4 collectifs agricoles en tant que GIEE (Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental)

P. J.: les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le serveur ftp à l'adresse suivante (à copier-coller dans la barre d'adresses de l'explorateur de fichier Windows): <a href="ftp://draaf-ara\_sreaaf-ext:sreaaf-ext@ftp.agriculture.gouv.fr">ftp://draaf-ara\_sreaaf-ext:sreaaf-ext@ftp.agriculture.gouv.fr</a>

# **Présents** (par ordre alphabétique du nom de la structure) :

M. Bruno LOCQUEVILLE, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, présidant la réunion par délégation du Préfet de région, ainsi que :

ACTA Auvergne-Rhône-Alpes André CHABERT, Ingénieur à la direction

scientifique, technique et internationale

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse Elise DUGLEUX, Chef du service territorial Isère

Drôme

ARS Auvergne-Rhône-Alpes Marc MAISONNY, Directeur délégué rrévention et

protection de la santé

Chambre régionale d'agriculture Auvergne-

Rhône-Alpes

Jean-Marie VINATIER, chef du service Innovations

agronomiques et territoriales

Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes Georges LAMIRAND, secrétaire général

Coop de France Auvergne-Rhône-Alpes Maud BOUCHET, chargée de mission agro-écologie

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, SREAAF Annick JORDAN, Chef de projet agro-écologie

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, direction Didier JOSSO, chargé de mission

FRAB Auvergne-Rhône-Alpes Patrice GOUTAGNY, porte-parole

INAO délégation territoriale sud-est Valérie KELLER, ingénieur territorial

NCE (Négoce Centre-Est)

Delphine PAUL-DAUPHIN, déléguée régionale

#### Absents ou excusés

Agence de l'eau Loire Bretagne (pouvoir à l'AERMC), Agence de l'eau Adour Garonne, Celavar, CFDT, CGT, Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes (pouvoir à la DRAAF), Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (pouvoir à l'ARS), FRAB (fédération régionale de l'agriculture biologique) Auvergne-Rhône-Alpes, FRANE (pouvoir à la FRAB), FRAPNA, FRCUMA Auvergne-Rhône-Auvergne, FRSEA Auvergne-Rhône-Alpes, InPACT, JA Auvergne-Rhône-Alpes, Vivea; Ademe, AFOCG, APARA (association des parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes), Arvalis Institut du végétal, Idèle, ISARA, Pôle du conseil indépendant en agriculture, Trame, VetAgro Sup.

# 1. Examen des candidatures à la reconnaissance en tant que GIEE Résultat des délibérations :

Candidature « nom de la structure porteuse » (dpt)	Avis de la Coreamr	Commentaire
CAPP (15)	Favorable à l'unanimité	Recommandations de la Coreamr : - intégrer une réflexion sur l'alimentation des porcs - le caractère novateur est faible car le porc sur paille est la norme en AB ; le collectif devra se rapprocher des références existantes en AB pour bénéficier des transferts de savoir-faire - mieux prendre en compte les autres ateliers de l'exploitation agricole dans la réflexion (éventuels autres élevages et cultures) : alimentation, temps de travail, ajouter au travail sur les coûts de production, un travail sur la plus-value pour les éleveurs
GIE PILATS (42)	Favorable à l'unanimité	Agence de l'eau : intérêt pour le projet (le territoire est dans une zone de captage prioritaire) et la diffusion qui y est prévue ; cela va dans le bon sens, même si cela ne suffit pas toujours. INRA : le projet entre bien dans la thématique d'autonomie alimentaire incluse dans le cahier des charges de l'AOP Rigotte de Condrieu Recommandations de la Coreamr : - préciser le volet « information des consommateurs et rajouter : les agriculteurs pourraient s'appuyer sur leurs observations des effets du changement climatique sur leurs exploitations pour expliquer la nécessité d'une adaptation de leurs pratiques et justifier la pertinence des TCS
Haute-Loire biologique (43)	Favorable à l'unanimité	Recommandations de la Coreamr : - la durée de projet de 3 ans proposée dans le dossier semble insuffisante pour une thématique comme celle-là : allonger à un minimum de 5 ans - les volets « santé des végétaux » et « santé des consommateurs » mériteraient d'être abordés
Association Métha Issoire Val d'Allier (63)	Favorable à la majorité 1 voix contre (FRAB) et 1	FRAB: il est difficile d'appréhender les changements de pratiques (au vu de la connaissance qu'on a du territoire concerné). Les financements publics ne doivent pas être absorbés par les méthaniseurs au détriment éventuel des changements de pratiques.

abstention (FRANE)	L'AELB émet des réserves sur les pratiques testées dans le projet et/ou sur les objectifs affichés qui ne vont pas forcément contribuer à une baisse de la pression sur la ressource en eau: 1. doute sur l'effet réel de baisse des produits phytosanitaires engendré par la récolte des menues pailles. 2. l'objectif affiché d'autonomie en fertilisants ne veut pas dire qu'il y aura diminution des quantités. 3. les TCS ne sont un progrès que si elles ne s'accompagnent pas d'une utilisation plus importante de produits phytosanitaires, notamment des herbicides.
-----------------------	---

# Remarques générales autour des candidatures GIEE :

La FRAB encourage ces politiques vers l'agro-écologie mais souligne plusieurs points de vigilance : 1. attention à ce que les investissements en matériel soient effectivement valorisés par des réels changements de pratiques ; 2. être vigilant à ce que les transferts de savoir-faire entre collectifs se fassent bien, que les nouveaux collectifs s'appuient sur les connaissances existantes et sur les collectifs qui fonctionnent déjà.

La FRAB demande comment est réalisé le suivi des GIEE et notamment si une vérification est faite, après le dossier initial de candidature, du respect des engagements initiaux, voire des recommandations qui leur sont faites par le comité d'expertise ou la Coreamr et qui conditionnent l'octroi de la reconnaissance GIEE.

Réponse : la loi oblige à un suivi tous les 3 ans avec rapport à la DRAAF. Si on constate des dérives par rapport au projet initial qui dénature le projet, la DRAAF peut proposer le retrait de la reconnaissance GIEE. Ce suivi n'a pas encore été installé (construction prochaine pour mise en œuvre début 2018 sur les premiers GIEE reconnus début 2015). Concernant les compléments d'information demandés suite au dépôt de dossier de candidature, la DRAAF sollicite les porteurs de projets.

Question sur le dossier Haute-Loire biologique: quels sont les objectifs et les thématiques travaillées dans le projet PEI (Partenariat Européen pour l'Innovation) dans lequel l'association est partenaire? Réponse post-réunion: acquérir et diffuser des références techniques aux agriculteurs pour produire des blés tendres population aux caractéristiques compatibles avec les attentes des acteurs de la filière alimentation humaine et de traçabilité garantie (caractéristiques physicochimiques, composition nutritionnelle pour l'alimentation humaine, aptitude à la panification, valeur alimentaire pour les animaux). Les travaux seront articulés autour d'une plate-forme expérimentale de blés population et d'analyses réalisées tant que la parcelle que sur les lots de grains récoltés.

- **2. Informations générales autour des GIEE** ; elles n'ont pas été présentées en séance faute de temps ; se reporter au diaporama sur <a href="mailto:ftp://draaf-ara\_sreaaf-ext:sreaaf-ext:@ftp.agriculture.gouv.fr">ftp://draaf-ara\_sreaaf-ext:@ftp.agriculture.gouv.fr</a>
- 3. Le partenariat régional Recherche Innovation Développement (RID): intervention de la Chambre régionale d'agriculture (Jean-Marie Vinatier, chef du service Innovations agronomiques et territoriales): voir le diaporama sur <a href="mailto:ftp://draaf-ara\_sreaaf-ext:sreaaf-ext@ftp.agriculture.gouv.fr">ftp://draaf-ara\_sreaaf-ext:sreaaf-ext@ftp.agriculture.gouv.fr</a>
- **4.** Point d'information sur le PRDAR (Programme Régional de Développement Agricole et Rural) par la Chambre régionale d'agriculture : voir le diaporama sur <a href="mailto:ftp://draaf-ara\_sreaaf-ext:sreaaf-ext:@ftp.agriculture.gouy.fr">ftp://draaf-ara\_sreaaf-ext:@ftp.agriculture.gouy.fr</a>

5. Introduction de critères agro-écologiques dans les cahiers des charges des signes d'identification de la qualité et de l'origine par l'INAO (Valérie Keller, ingénieur territorial sudest) : voir le diaporama sur ftp://draaf-ara sreaaf-ext:sreaaf-ext@ftp.agriculture.gouv.fr

Pour le préfet et par délégation, le directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Bruno LOCQUEVILLE